



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

REF : PUN/2018/2003

Permis Unique

AFFICHAGE DE LA DECISION

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le Collège communal informe la population qu'un Permis Unique a été délivré à la S.P.R.L. LES SEMERIES, siégeant rue des Sèmeries, 1/bte B à 7822 Meslin-l'Evêque (Ath) en date du 23/12/2021 par arrêté ministériel statuant sur le recours de la décision du Collège communal du 09/07/2021 pour la demande visant à **aménager un bâtiment existant et construire des salles polyvalentes sur le site des carrières de Maffle à la chaussée de Mons à 7810 Maffle.**

La décision peut être consultée à l'Administration communale, service environnement, rue de Pintamont 54 à 7800 Ath, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h. **Néanmoins, toute consultation de dossier sera précédée d'une prise de contact auprès du Service Environnement au 068/68.12.50, afin de définir les modalités de cette consultation.**

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir peut être porté devant le Conseil d'État contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'intérêt.

Le Conseil d'État, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le Décret du 16 mars 2006 modifiant le Livre 1er du Code de l'Environnement pour ce qui concerne le droit d'accès du public à l'information en matière d'environnement et ses arrêtés d'exécution.

Ath, le

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

